

**CONSEIL DE L'UFR SANTÉ – SÉANCE PLÉNIÈRE**  
**Procès-verbal de la séance plénière du jeudi 13 avril 2023**

<i>Présents</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collège A : Professeurs et Personnels assimilés ROY-DORAY Bérénice MAVINGUI Patrick NOBECOURT Estelle MARIMOUTOU Catherine (visioconférence)</li> <li>➤ Collège B : Maîtres de Conférences et Personnels assimilés KREJBICH Pascale (visioconférence) LERUSTE Sébastien (procuration) DIOTEL Nicolas (visioconférence) ROUSSELET Manon</li> <li>➤ Collège des BIATSS BOUGET Yannis (procuration Jessica PATCHE) PATCHE Jessica</li> <li>➤ Collège des Usagers PAYET Jade (visioconférence)</li> <li>➤ Personnalités extérieures LEBRETON Laëtitia (visioconférence)</li> </ul>
<i>Assistent à titre consultatif</i>	<p>LUCAS Hélène, Responsable Administrative et financière de l'UFR Santé          WINER Arnaud, Vice-doyen en charge de la formation          MEILHAC Olivier, Vice-doyen en charge de la recherche          EL KALAMOUNI Chaker, Assesseur relations internationales          GIGANTE Marc, Assesseur formation continue</p>
<i>Membres invités</i>	<p>VANIET Fabien, Chef de service Urgence SMUR et Président de la Commission de Vie hospitalière          MOHR Catherine, Praticienne-hospitalière Hématologie          COURET David, Directeur du département de Médecine spécialisée</p>
<i>Secrétaire de séance</i>	<p>TECHER Maeva, Assistante de direction de l'UFR Santé</p>
<i>Ordre du jour</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation des procès-verbaux des séances du 16 Novembre 2022 et du 16 Février 2023</li> <li>2. Avis sur le CPOM</li> <li>3. Avis sur l'accréditation DFASM</li> <li>4. Avis sur la composition des membres du conseil de perfectionnement</li> <li>5. Approbation sur la composition des membres du jury des parcours de DFGSM</li> <li>6. Approbation sur la composition des membres du jury d'admission pour l'accès aux études de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et d kinésithérapie par les PASS et les LAS</li> <li>7. Avis sur les DU/DIU</li> <li>8. Point d'information</li> <li>9. Questions diverses</li> </ol>

Le quorum étant atteint, le Conseil de l'UFR Santé débute à **11h13** en présentiel et en distanciel sous la présidence de Madame Bérénice ROY-DORAY, Doyenne de l'UFR Santé.

Avant de débiter, Madame Laetitia LEBRETON souhaite intervenir et faire un point sur l'avancement des dossiers Région pour les postes de chefs de clinique et les 2 ETP.

Madame Laëtitia LEBRETON a obtenu un accord verbal de la Région suite à l'envoi d'un courrier au Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et au Ministère de la Santé expliquant les besoins réels à l'UFR Santé.

La Région s'est engagée à continuer le financement, les dossiers sont en cours de validation dans les différentes instances (délais de traitement d'1 mois maximum).

Madame Bérénice ROY-DORAY informe qu'il est impératif que nous ayons un accord écrit concernant le financement des postes cités précédemment afin de déclencher les recrutements.

Elle ajoute « si les recrutements ne sont pas effectifs au 1er Mai, je me retirerai de mes fonctions ».

De plus, elle souligne les efforts de chacun dans la constitution du dossier de la création du 2nd cycle et trouve « inadmissible » de continuer ceci sans les ressources nécessaires.

Madame Laëtitia LEBRETON insiste sur les efforts réalisés à son niveau pour faire avancer les dossiers au niveau de la Région. Il y a un temps administratif à respecter (validation dans d'autres instances et rédaction des documents).

Madame Hélène BITSINDOU informe les membres du conseil que le dossier 2nd cycle a été rendu le 1er avril avec une annexe financière qui présentait le volet recette (frais d'inscription des étudiants) volets dépenses (frais de mission, 3 postes de chef de clinique pour l'année 2023-2024, 1 IGE ITRF BAP J Chargé de formation et recherche, 1 TECH ITRF BAP J Gestionnaire de scolarité). S'agissant d'une formation initiale, il est attendu que le MESRI prenne également en charge une partie du budget. Les membres du conseil échangent sur une possibilité de redéploiement des services au sein de l'Université afin de pallier au manque de ressources (BIATSS) dans certaines composantes.

Madame Laëtitia LEBRETON informe en cours de séance les membres du conseil que la demande de subvention passera en Commission Développement Humain le 25 avril prochain et informe les membres du conseil avoir reçu un avis favorable signé concernant la demande de subvention Région.

Ordre du jour	Échanges et délibérations
<p>1. <b>Approbation des procès-verbaux des séances du 16 Novembre 2022 et du 16 février 2023</b></p>	<p>Madame Bérénice ROY-DORAY présente le procès-verbal de la séance du 16 Février 2023 aux membres du conseil.</p> <p><b>Elle soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 février 2023 : approuvé avec 1 abstention.</b></p>
<p>2. <b>Avis sur le CPOM</b></p>	<p>Madame Bérénice ROY-DORAY rappelle l'historique et présente le projet CPOM 2022-2025 aux membres du conseil.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU poursuit la présentation.</p> <p>Madame Christine ROBERT DA SILVA s'interroge sur la rédaction du document présenté car elle a le ressenti que l'ensemble des membres du conseil le découvre aujourd'hui.</p> <p>De plus, dans la partie préambule page 3 « présentation synthétique de l'UFR Santé » elle est étonnée de ne pas voir apparaître les formations Licence et Master qui sont déjà bien installées dans cette UFR à l'instar des formations en soins infirmiers, l'école d'orthophonie et les métiers de la rééducation qui ne sont pas des formations intégrées au sein de l'UFR.</p> <p>Madame Christine ROBERT-DA-SILVA poursuit avec la partie « activités récurrentes », il est indiqué un financement associé à ses activités récurrentes (simulation et nouveau campus). La somme affichée dans le document correspond-elle à un financement pour les nouveaux projets cités précédemment ? quelles étaient les financements alloués à l'UFR l'année précédente ?</p>

Madame Bérénice ROY-DORAY reprend la parole et précise que le document transmis au central a été rédigé par les vices-doyens, la responsable administrative et financière et elle-même.  
Cependant, le document présenté en conseil a été modifié par Monsieur le vice-président en charge des affaires générales.  
Elle souligne le délai très court pour la rédaction de ce document et précise qu'il devait être retourné pour modification entre le central et la composante. Cependant, il n'y a pas eu de retour du central.  
Madame Bérénice ROY-DORAY informe avoir récupéré la dernière version du projet au mois de Mars dernier.  
Elle termine en indiquant que ce document n'a donc pas été rédigé en totalité par la direction.

Madame Hélène BITSINDOU ajoute également ne pas savoir à quoi correspond exactement la somme affichée pour les « activités récurrentes ».

Madame Bérénice ROY-DORAY informe que dans le document initialement envoyé, toutes les formations de l'UFR santé ont été citées dans la partie préambule.  
Cependant, Madame Bérénice ROY-DORAY pense que le central a voulu mettre en avant les nouveaux éléments phares du projet (2<sup>ème</sup> cycle, déménagement etc..)

Madame Christine ROBERT DA SILVA poursuit ses interrogations et regrette que les responsables pédagogiques n'aient pas été associés à ce projet car il aurait pu être proposé un développement du tutorat de façon générale ayant pour objectif d'améliorer la réussite des étudiants et non pas de diminuer le recours aux classes de prépas privées.

Madame Christine ROBERT DA SILVA se demande en quoi le centre de simulation va permettre de diminuer le recours aux classes de prépas privées ? (Éléments cités dans le document présenté)

Madame Bérénice ROY-DORAY rappelle que le document présenté n'a pas été rédigé en totalité par la direction et confirme les incohérences citées par Madame Christine ROBERT DA SILVA.

Cette dernière s'interroge sur l'utilité de ce document car nous n'avons qu'une vision pour l'année 2023-2024. Il aurait été plus judicieux d'avoir une réelle projection jusqu'en 2025 des besoins réels de l'UFR afin de pouvoir négocier année par année les postes ou le budget alloué.

Madame Estelle NOBECOURT rejoint les propos de Madame Christine ROBERT DA SILVA et souligne le caractère important de ce document et affirme également que ce dernier manque des éléments pédagogiques.

Les membres du conseil poursuivent leurs échanges.

**Madame Bérénice ROY-DORAY informe les membres du conseil que le document présenté a été validé en conseil d'administration sous réserve de validation en conseil de composante. Elle souhaite donc reporter ce point au prochain conseil afin d'effectuer quelques modifications suite aux discussions citées précédemment sans en changer les éléments phares.**

<p>3. <b>Avis sur l'accréditation DFASM</b></p>	<p>Madame Bérénice ROY-DORAY laisse la parole à Monsieur Arnaud WINER afin de présenter le dossier.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY remercie l'ensemble des personnes ayant participé à la création de ce projet.</p> <p><b>Après quelques échanges entre les membres du conseil, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet l'accréditation DFASM : avis favorable à l'unanimité.</b></p>
<p>4. <b>Avis sur la composition des membres du conseil de perfectionnement</b></p>	<p>Madame Bérénice ROY-DORAY commence par présenter la composition pour la formation Master Biologie Santé.</p> <p><b>Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote la composition des membres du conseil de perfectionnement MASTER BIOLOGIE SANTE : avis favorable à l'unanimité.</b></p> <p>La composition des membres du conseil de perfectionnement pour la formation Maïeutique est présentée. Madame Bérénice ROY-DORAY s'interroge sur la présence d'un coordonnateur « médical » pour ce conseil de perfectionnement en raison des cours mutualisés avec le DFGSM.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY consulte la composition des membres du conseil de perfectionnement DFGSM qui est incomplète (absence des représentants étudiants et des personnalités extérieures). Monsieur Marc GIGANTE propose d'inclure la coordonnatrice des soins de l'ARS qui s'occupe des services sanitaires en tant que « personnalité extérieure ».</p> <p><b>Madame Bérénice ROY-DORAY propose de reporter au prochain conseil les compositions des membres du conseil de perfectionnement pour les formations DFGSM et DFGSMa.</b></p> <p>La composition des membres du conseil de perfectionnement pour la formation Licence Science pour la Santé est présentée. Madame Bérénice ROY-DORAY rappelle la démission du responsable pédagogique de la Licence science pour la santé 3<sup>ème</sup> année qui sera remplacé par interim par Madame Christine ROBERT DA SILVA. Madame Christine ROBERT DA SILVA informe n'avoir eu aucun étudiant volontaire pour représenter la Licence 1<sup>ère</sup> année.</p> <p><b>Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote la composition des membres du conseil de perfectionnement LICENCE SCIENCE POUR LA SANTE : avis favorable à l'unanimité.</b></p> <p>Les membres du conseil poursuivent leur échange concernant l'importance de créer un conseil de perfectionnement pour les LAS et les L.PASS.</p>
<p>5. <b>Approbation sur la composition des membres du jury des parcours de DFGSM</b></p>	<p>Madame Bérénice ROY-DORAY laisse la parole à Monsieur Marc GIGANTE afin de présenter cette composition.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY remarque les statuts « enseignants et enseignants-chercheurs » indiqués dans la composition du jury, elle se demande si ces termes peuvent être changés par les fonctions « PU-PH, MCU-PH ».</p> <p><b>Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote la composition des membres du jury des parcours de DFGSM sous réserve des modifications des statuts :</b></p>

	<p><b>approuvé à l'unanimité.</b></p>
<p><b>6. Approbation sur la composition des membres du jury d'admission pour l'accès aux études de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et de kinésithérapie par les PASS et les LAS</b></p>	<p>Madame Bérénice ROY-DORAY présente la composition des membres du jury et fait la même remarque qu'au point précédent concernant le statut des membres du jury (remplacer les « enseignants, enseignants-chercheurs » par « PU-PH, MCU-PH »).</p> <p><b>Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote la composition des membres du jury d'admission pour l'accès aux études de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie sous réserve des modifications des statuts : approuvée à l'unanimité.</b></p> <p><b>Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote la composition des membres du jury d'admission pour l'accès aux études de kinésithérapie sous réserve des modifications des statuts : approuvée à l'unanimité.</b></p>
<p><b>7. Avis sur les DU/DIU</b></p>	<p>Madame Bérénice ROY-DORAY laisse la parole à Monsieur Marc GIGANTE afin de faire le point sur la formation continue.</p> <p>Suite à un audit à blanc QUALIOPI il y a 1 mois, une base documentaire a été refaite, un projet de règlement a été créé et un plan d'action a été déployé afin de rentrer dans les critères QUALIOPI.</p> <p>Nous pouvons donc commander l'audit définitif afin d'obtenir la certification. Cependant, un seul problème demeure, celui du règlement intérieur des étudiants. En effet, lequel doit-on référencer ? celui de la DFTLV, de l'UFR Santé (en cours de rédaction) ou celui de l'Université (celui-ci fait foi) ?</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU informe que nous aurons un blocage concernant cette certification. 2 agents BIATSS sont partis en formation afin de réaliser le bilan pédagogique et financier qui doit être transmis au Ministère du travail. Cependant, l'Université dispose d'un seul numéro d'activité (information confirmée par CENTREINFO). Si nous disposons d'un seul numéro d'activité, la certification QUALIOPI devra être globale (toutes les composantes de l'Université) et pilotée par la DFTLV.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU propose de faire une demande au Ministère du Travail afin d'obtenir un nouveau numéro d'activité pour l'UFR Santé (cela pourrait être refusé car un établissement dispose d'un seul numéro d'activité) ou alors de se lier à celui de l'Université en étant piloté par la DFTLV.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU informe, cependant, que la DFTLV est certifiée QUALIOPI uniquement dans son service.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU présente les documents concernant le DU Hypnose et le DU soins palliatifs (géré auparavant par la DFTLV)</p> <p><b>Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le DU Hypnose : avis favorable à l'unanimité.</b></p> <p><b>Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le DU Soins palliatifs : avis favorable à l'unanimité.</b></p>

<p>8. <b>Point d'information</b></p>	<p>Madame Hélène BITSINDOU aborde la procédure de recrutement des CEV. Cette procédure a été votée au conseil d'administration du 16 mars dernier. Cette procédure qui modifie les modalités de recrutement des CEV est à mettre en œuvre dès maintenant pour la rentrée de Septembre 2023.</p> <p>Cette procédure a fait l'objet d'une énorme levée de boucliers au niveau des responsables administratifs de composante. Il a été remonté la difficulté à mettre en œuvre cette procédure qui rajoute des étapes, des pièces et enlève la possibilité aux conseils de composantes de voter la liste de CEV. Lors du séminaire des cadres, il a été répondu que cette procédure n'est pas à améliorer mais à déployer.</p> <p>A ce titre, Madame Hélène BITSINDOU a proposé au Vice-doyen formation d'organiser une réunion avec les enseignants et les responsables pédagogiques afin de mettre en place la procédure. Il n'y aura que 2 campagnes de recrutement par an (en juin et en octobre). Elle poursuit la lecture de la note de service.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU précise que le pilotage de la rédaction de cette procédure s'est effectué sans la présence des composantes et affirme que nous sommes dans l'incapacité de mettre en place cette procédure (volume de CEV trop important dans la composante).</p> <p>Une réunion sera organisée entre les responsables administratifs des composantes et le DGS le 21 avril prochain suite aux mécontentements.</p> <p>Les membres du conseil échangent à ce sujet.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU souhaite aborder le sujet des missions. Suite au plan protecteur (réduction des bilans carbone, les missions de l'ensemble des personnels de l'Université sont limitées à 2 par an. (Dérogation possible pour les directeurs)</p>
<p>9. <b>Questions diverses</b></p>	<p>(L'intervention de Madame Laëtitia LEBRETON citée ci-dessus)</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **14h50**

La Présidente de la séance,  
La doyenne,



Pr Bérénice ROY-DORAY

La secrétaire de séance,



Maeva TECHER